

Calendrier :

DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012 :

Appel à candidatures

MARS 2013 :

Élection des 10 associations finalistes

MAI 2013 :

Élection des 5 associations lauréates

OCTOBRE 2013 :

Remise du Prix « Familles au Cœur »

**Pour postuler au Prix,
demandez un dossier de candidature :**

Par courrier :

Fondation Ronald McDonald
9 bis, rue Henri Martin
92772 Boulogne Billancourt cedex
Tél : 01 30 48 61 49

Par courriel :

fondation.subventions@fr.mcd.com

Par téléchargement :

www.fondation-ronald-mcdonald.fr

Date limite d'envoi des dossiers :

31 décembre 2012

(à minuit, cachet de la Poste faisant foi)

**UN PROJET
VOUS TIENT
À CŒUR ?**

**APPEL À
CANDIDATURES**



**POSTULEZ AU
PRIX FAMILLES
AU CŒUR 2013**
Parents, enfants et séparations

PROTEINES
Paris



La question des séparations et du lien se trouve au cœur de la question familiale. Les séparations, temporaires ou définitives, constituent pour toutes les familles un bouleversement considérable et une épreuve douloureuse.

- ✚ Qu'elles soient liées à une **hospitalisation, un placement, une adoption, une addiction, une incarcération, un divorce, un décès...** ;
- ✚ Qu'elles touchent l'un **des enfants, l'un des parents, l'un des grands-parents...** ;
- ✚ Qu'elles soient **choisies, nécessaires, subies** ou **imposées...**

Pour mieux les appréhender, les comprendre, les accepter, les séparations ont souvent besoin d'être accompagnées. Mais comment aider à mieux vivre ces séparations ?

Le Prix « Familles au Cœur » 2013 récompensera 5 initiatives associatives exemplaires qui visent particulièrement à :

- 1 Prévenir** les effets et impacts des séparations.
- 2 Aider** au maintien des liens sociaux, familiaux.
- 3 Accompagner** dans la durée et **soutenir** les familles dans la compréhension des enjeux des séparations et des souffrances ressenties.

Les 5 associations lauréates recevront chacune un Prix de 15 000 €

Le jury est présidé par **le Professeur Catherine Jusselme**, pédopsychiatre et auteur.

Les actions présentées devront être mises en œuvre depuis au moins 2 ans à la date de la candidature et s'inscrire dans le long terme. Les actions de proximité mobilisant des bénévoles seront privilégiées.

La participation au Prix est ouverte aux associations à but non lucratif intervenant en France métropolitaine.

